HONORAIRES AU 20 JANVIER 2021 COMMISSIONS TRANSACTIONS **PAYABLES PAR LE VENDEUR**

FORFAIT DE 3 000 € TTC JUSQU A 30 000 EUROS

10 % TTC DE 30 001 EUROS A 50 000 EUROS

|  |  |
| --- | --- |
|  8 % |  TTC DE 50 001 EUROS A 70 000 EUROS  |
|  |  |
|  7 % |  TTC DE 70 001 EUROS A 100 000 EUROS |
|  |  |
| 6.5% |  TTC DE 100 001 EUROS A 140000 EUROS |
| 6 %  | TTC DE 140 001 EUROS A 199 999 EUROS |
| 5 % | TTC A PARTIR DE 200 000 EUROS |

 4 % TTC A PARTIR DE 280 000 EUROS

COMMISSIONS LOCATIONS

7% TTC sur le loyer annuel charges incluses à la charge du locataire

7% TTC sur le loyer annuel charges incluses à la charge du propriétaire

Ces honoraires toujours inférieurs au plafond fixé par la loi ALUR incluent les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l’état des lieux d’entrée

HONORAIRES DE GESTION

8.40 % TTC SUR LES LOYERS CHARGES COMPRISES PAYABLES PAR LE BAILLEUR

EN MATIERE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES L AGENCE N ENCAISSE AUCUN FONDS NI DIRECTEMENT NI INDIRECTEMENT